Bretagne la cgt

N° Vert 0805 38 66 61
APPEL GRATUIT

Rennes, le 21 mars 2020

Madame Michèle Kirry
Préfète de la région Bretagne

Madame la Préfète de région

La réunion du bureau de la conférence sociale a permis de faire un tour d'horizon avec les acteurs économiques et sociaux de la région.

Comme vous avez pu le constater, nous avons parfois des avis divergents. Cela n'enlève rien à la nécessité de poursuivre les efforts de part et d'autre pour se fixer collectivement un même cap qui est la protection et la santé des personnes dont font partie les travailleurs et les travailleuses.

La situation législative évolue en permanence. Sa finalité est pour nous, avant tout, la réponse à l'urgence sur les questions de santé, de continuité alimentaire et de services publics.

Nous devons, à ce propos, veiller à ce que les dispositions prises dans les entreprises, privées comme publiques, puissent l'être en respectant le dialogue social. Nous avons fait le choix, à la Cgt, de ne pas en rajouter publiquement dans la période, puisque la situation est complexe, mais nous avons des éléments sur des situations dans les entreprises qui dépassent la raison.

Si en contrepartie des choses se passent « bien », il faut que vous ayez conscience qu'il y a aussi des situations critiques qui menacent la santé des travailleurs. Il y aura, là aussi, un jour d'après.

Autre point qui mérite votre attention, celui de l'empêchement de l'exercice du droit syndical dans la période. C'est intolérable d'autant que l'action syndicale peut être de nature à atténuer des risques de crises. Nous avons connaissance que certaines directions refusent des autorisations de déplacement à des représentants syndicaux, dans des entreprises où les personnels sont au travail.

Lors de la conférence sociale, vous avez fait part de l'édition d'un Vade-mecum dans les régions pour cibler les secteurs clés dans cette période.

Nous sommes disponibles pour participer à l'élaboration d'un tel document avec d'autres acteurs de la conférence sociale. Ce document doit aussi avoir une « estampille » dialogue social, pour rassurer les salariés qui se situent sur cette zone de crête et qui ont besoin de protection.

Définir les secteurs nécessaires pour protéger plus efficacement toutes celles et ceux qui sont dans l'obligation de travailler devrait favoriser la destination des matériels de protection pour des productions vitales.

Cela serait aussi de nature à parfaire une organisation dans l'enchainement des tâches des différents acteurs.

Comité Régional Bretagne C.G.T. – 31 Boulevard du Portugal – cs 90837 - 35208 RENNES CEDEX 2
Tél. 02 99 65 45 90 – Fax 02 99 65 24 98 – e.mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr

Nous avons bien sûr pris en considération que la période que nous vivons va incontestablement peser sur l'économie de la région et par conséquent sur les salariés et l'ensemble du monde du travail. Comme vous l'avez dit, rien ne sera plus comme avant, et la période de reprise, quand elle viendra, aura encore besoin d'effort de toutes et tous. Pour autant, à ce jour, il n'est pas question d'opposer une quelconque « guerre » économique à celle contre le virus. Nous pensons aussi à l'après, fort heureusement.

A entendre les médecins et chercheurs, il est important de poursuivre dans une logique de confinement, faute de quoi les risques de favoriser l'épidémie se multiplieront.

Je me permets de vous joindre les éléments de mon intervention d'hier, que je n'ai pas lu pour respecter les conditions de réunion.

En vous remerciant par avance de votre retour, veuillez recevoir mes salutations syndicales.

Thierry Gourlay

Cgt Bretagne

Comité Régional Bretagne C.G.T. – 31 Boulevard du Portugal – cs 90837 - 35208 RENNES CEDEX 2
Tél. 02 99 65 45 90 – Fax 02 99 65 24 98 – e.mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr